

**Pompier volontaire
du Service des incendies du secteur de Senneterre**

Le Service des incendies du secteur de Senneterre est à recherche de candidats pour occuper des postes de pompiers volontaires.

➤ **Sommaire de la fonction :**

- Avoir le désir de relever un défi;
- Aimer et être capable de travailler en équipe dans un domaine intéressant;
- Avoir de la disponibilité.

➤ **Exigences :**

- Avoir au moins 18 ans;
- Avoir une bonne condition physique;
- Posséder un permis de conduire valide avec la classe 4A ou s'engager à obtenir cette classe dans un délai de six mois après l'embauche;
- Lieu de résidence principale à l'intérieur du secteur de Senneterre;
- Connaissance dans le domaine incendie ou en santé et sécurité au travail serait un atout.

➤ **Formation :**

- Les candidats retenus devront suivre la formation de « Pompier 1 » de l'École nationale des pompiers.

➤ **Rémunération :**

- Selon la politique en vigueur.

➤ **Information :**

- M. Marc Bélanger, officier du Service des incendies
- Téléphone : 819 856-5719

➤ **Pour postuler :**

- Les candidats intéressés à soumettre leur nom pour être pompier volontaire doivent remplir le formulaire joint au verso de la présente et l'acheminer à :

Ville de Senneterre
551, 10^e Avenue
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Téléphone : 819 737-2296
Télécopieur : 819 737-4215
Courriel : info@ville.senneterre.qc.ca

**Pompier volontaire
du Service des incendies du secteur de Senneterre**

Formulaire de candidature

Nom : _____

Date de naissance : _____

Numéro d'assurance sociale : _____

Adresse : _____

Téléphone au domicile : _____

Cellulaire : _____

Téléphone au travail : _____

Formation : _____

Numéro et classe du permis de conduire valide : _____

Code permanent : _____

Employeur actuel : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Nature de votre travail : _____

Votre employeur vous autorise-t-il à répondre aux alertes du Service des incendies durant les heures de travail : Oui Non

Signature de l'employeur : _____

Nom en lettres moulées : _____

Mise à jour : mars 2015